

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 12 février 2020 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

**Présents :** M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

**Absents représentés :** M. LEFEVRE par L. FABRE - M. GROSSO par J. LAFAGE - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. BERBEZIER par M. IBARS

**Absent :** F. PEREZ

### **5. Vente de la parcelle CX 199 à M. Sébastien Reynes**

La commune de Marseillan est propriétaire de la parcelle CX 199. Cette dernière est enclavée et nécessite de passer chez les riverains pour l'entretenir. Au vu de ces éléments, il a été proposé la vente de la parcelle aux riverains.

Mme Martine CONEJERO a proposé l'acquisition de la parcelle pour le montant de l'estimation des Domaines, soit 135.720 €.

Par lettre recommandée en date du 5 janvier 2020, Mme CONEJERO a fait valoir sa volonté de se désister de l'achat de la dite parcelle en faveur de son fils pour des raisons de financement.

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

**D'annuler** la délibération en date du 25 septembre 2019,

**D'accepter** la vente de la parcelle CX 199, d'une superficie de 2262 m<sup>2</sup> pour un montant de 135.720 € à M. Sébastien Reynes, résidant 2 impasse des Troubadours à Marseillan, 34340.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 13/02/2020  
Reçu en préfecture le 13/02/2020  
Affiché le 13/02/2020  
ID : 034-213401508-20200212-DEL20\_02\_12\_05-DE

**DELIBERE**  
**À L'UNANIMITE**

**Annule** la délibération en date du 25 septembre 2019,

**Accepte** la vente de la parcelle CX 199, d'une superficie de 2262 m<sup>2</sup> pour un montant de 135.720 € à M. Sébastien Reynes, résidant 2 impasse des Troubadours à Marseillan, 34340.

**Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**  
**Pour copie conforme,**  
**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**  
**Marc Rouvier**

  
